LES PRIX 5.3

POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES SANS TABAC ET SANS LOBBY

DOSSIER DE PRESSE

PROTÉGER LA JEUNESSE DE L'INFLUENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Le 17 novembre 2022 se sont tenus à la Bellevilloise la deuxième édition des Prix 5.3. Organisé par le Comité national contre le tabagisme (CNCT), cet événement aborde la question du tabagisme sous un angle différent, celui des pratiques de lobbying et de l'influence de l'industrie du tabac dans les sphères politiques, économiques et médiatiques.

À travers la tenue de deux tables rondes animées par Danielle Messager, cet événement a été l'occasion de croiser les expertises en matière de lutte contre le tabagisme et d'expliciter les enjeux actuels et à venir.

Pour cette deuxième édition, le thème retenu de ces tables rondes a été celui de la protection de la jeunesse de l'influence de l'industrie du tabac.

Au terme de ces deux échanges, un jury, présidé par Michel Cymes a remis différents prix, positifs comme négatifs, afin de récompenser les meilleures initiatives permettant de réduire l'influence de l'industrie du tabac et de pointer du doigt les pires pratiques de lobbying.

CNCT
COMITÉ NATIONAL CONTRE LE TABAGISME
Association reconnue d'utilité publique

PRÉSENTATION

POURQUOI UN TEL ÉVÉNEMENT ?

Les dégâts sanitaires engendrés par la consommation de tabac sont aujourd'hui connus. Pourtant, malgré les différentes mesures mises en place et les progrès observés ces dernières années, la consommation de tabac demeure en France comme dans le monde à des niveaux épidémiques (31,8%). Selon l'OMS, l'ingérence de l'industrie du tabac est le premier obstacle à la mise en place de politiques de santé publique et donc à l'amélioration de la situation sanitaire.

En novembre 2021, l'Indice général de l'interférence de l'industrie du tabac a souligné une dégradation de la situation de la France dans sa capacité à garantir l'indépendance de l'élaboration de ses politiques publiques contre l'influence de l'industrie du tabac. Si cette situation n'est pas propre à la France, elle doit cependant être prise au sérieux, et témoigne de la nécessité de maintenir une forte vigilance face aux stratégies de lobbying de l'industrie du tabac.

FCTC
CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

POURQUOI 5.3 ?

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) est un traité international de santé publique, ratifié par 181 Parties, dont la France en 2004, et qui est entré en vigueur en 2005. Il contraint les pays à adopter des mesures éprouvées de lutte contre le tabagisme. L'article 5.3 constitue l'épine dorsale de ce traité, en ce qu'il oblige les pays à la mise en place de mesures pour garantir la pleine indépendance des pouvoirs publics à l'égard de l'influence de l'industrie du tabac. La CCLAT rappelle l'existence d'un « conflit fondamental et irréconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé publique ».

PREMIÈRE TABLE RONDE

LE TABAGISME, UNE ÉPIDÉMIE PÉDIATRIQUE D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Les adolescents constituent systématiquement le cœur de cible de l'industrie du tabac et de la nicotine. Ce renouvellement générationnel permanent est une question de survie pour les cigarettiers, qui voient plus d'un de leurs consommateurs sur deux mourir prématurément en raison de leur tabagisme.
Cette table ronde a été l'occasion de rappeler que selon une étude réalisée par le Comité national contre le tabagisme (CNCT), environ deux buralistes sur trois continuent de vendre du tabac à des adolescents de 17 ans, plus de dix ans après l'entrée en vigueur de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans. L'absence de l'application d'une telle mesure de santé publique contribue à expliquer les hauts niveaux de prévalence chez les adolescents en France. Une telle situation est incompatible avec la garantie des droits fondamentaux de l'enfant.

INTERVENANTS

- **Agnès Alvarez** - *Directrice d'études au sein de l'institut Audirep*
- **Viêt Nguyen-Thanh** - *Responsable de l'unité Addictions chez Santé publique France*
- **Laurent Huber** - *Directeur Exécutif de l'Action on Smoking and Health (ASH États-Unis)*
- **Marie-Odile Krebs** - *Psychiatre, professeure et chercheuse à l'Institut de psychiatrie et neurosciences de Paris*







SECONDE TABLE RONDE

COMMENT PROTÉGER LES JEUNES DE L'INDUSTRIE DU TABAC ?

Malgré l'adoption d'un arsenal cohérent de mesures de santé publique, la consommation tabagique demeure à des niveaux épidémiques auprès des jeunes. Cette situation s'explique par l'ensemble des stratégies de contournements, y compris illégales, entreprises par l'industrie du tabac.
Pour l'industrie du tabac comme pour les buralistes, **il est plus avantageux de violer la loi que de la respecter, parce que la sanction est inférieure aux gains obtenus grâce à ce contournement : c'est le principe de la faute lucrative**. Ainsi, alors que deux-tiers des buralistes ne respectent pas l'interdiction de vente de tabac aux mineurs, seuls neufs d'entre eux ont été condamnés pour ces pratiques illégales. De la même manière, alors que Philip Morris France a été condamné pour publicité illégale en faveur d'IQOS, le fabricant continue sa stratégie d'illégalité. Une des solutions à cette situation consisterait en la mise en place de contrôles plus systématiques, ainsi qu'en un déplafonnement et un alourdissement des sanctions prononcées.

INTERVENANTS

- **Christophe Pallez** - *Déontologue de l'Assemblée nationale*
- **Hugo Lévy** - *Avocat à la Cour*
- **Xavier Elharrar** - *Pneumologue*







REMISE DES PRIX

Cette remise de prix vise à saluer les initiatives d'acteurs économiques, politiques, institutionnels, ou de la société, en faveur d'une réduction de l'influence de l'industrie du tabac, mais également à dénoncer les pratiques d'influence, d'ingérence et de lobbying de la part de l'industrie du tabac et de ses alliés.

LES PRIX POSITIFS

LE 5.3 DE L'INDÉPENDANCE

RÉCOMPENSE UNE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE S'ÉTANT DISTINGUÉE PAR SES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INFLUENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

ANAÏS WIDIEZ - CONSEILLÈRE RÉGIONALE AUVERGNE RHÔNE- ALPES DU GROUPE ÉCOLOGISTE

Le 22 septembre 2022, la Commission Sécurité du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes a auditionné Daniel Buquel, chef du service Prévention du commerce illicite de Philip Morris France (PMF). Le groupe écologiste, à travers Anaïs Widiez, a protesté contre cette audition, en la signalant notamment au CNCT, en rappelant qu'il existe "un conflit fondamental et irréconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé publique", tout en soulignant le rôle du fabricant dans l'organisation et la facilitation de la contrebande. Malgré cette tentative, l'audition a été maintenue par la Commission Sécurité.

Ce prix récompense le groupe écologiste et Anaïs Widiez pour avoir cherché à préserver l'indépendance du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes de l'influence de l'industrie du tabac.





REMISE DES PRIX

LE 5.3 DE L'INITIATIVE POLITIQUE ET JURIDIQUE

RÉCOMPENSE L'AUTEUR D'UN AMENDEMENT, D'UN PROJET OU D'UNE PROPOSITION DE LOI, MAIS ÉGALEMENT UN DÉFENSEUR DU DROIT À LA SANTÉ, EN LIEN AVEC LE TABAGISME

CHRISTOPHE PALLEZ - DÉONTOLOGUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Suite aux sollicitations du CNCT, Christophe Pallez a accepté d'inclure dans le nouveau Guide de Déontologie de l'Assemblée nationale un paragraphe spécifique dédié à la prise en compte de l'article 5.3 de la CCLAT dans les travaux de l'Assemblée nationale, ainsi que dans les relations entre les élus et les représentants de l'industrie du tabac. Ce document a été distribué à tous les parlementaires au début de leur mandat afin de les aider à adopter de bonnes pratiques, notamment face à la pression exercée par les groupes d'intérêts. Au-delà du rappel de la réglementation en matière de lobbying de l'industrie du tabac, Christophe Pallez rappelle dans le guide la spécificité de l'industrie du tabac, et formule des recommandations aux députés, en cohérence avec les principes de CCLAT.

Ce prix récompense Christophe Pallez pour son souci de l'indépendance des pouvoirs publics à l'égard de l'influence des cigarettiers.



REMISE DES PRIX

LE 5.3 DE L'INFORMATION

RÉCOMPENSE UN JOURNALISTE, UN MÉDIA, UN LANCEUR D'ALERTE

MATTHEW CHAPMAN & THE BUREAU OF INVESTIGATIVE JOURNALISM

Matthew Chapman est un journaliste britannique enquêtant plus particulièrement sur l'industrie du tabac, dans le cadre du projet Smoke Screen du Bureau of investigative journalism, une organisation non gouvernementale britannique consacrée à la production d'articles d'investigation. En 2022, il a notamment travaillé sur les sujets suivants :

- La sous-évaluation de la teneur en nicotine contenue dans les recharges de tabac chauffé Heets pour le dispositif IQOS de Philip Morris ;
- La publicité ciblée de l'industrie du tabac autour des écoles et des terrains de jeux dans plusieurs pays en développement ;
- L'absence de recyclage des cigarettes électroniques jetables au Royaume-Uni, qui pour la grande majorité d'entre elles finissent à la décharge ;
- La publicité pour les cigarettes aromatisées près des écoles au Pérou.

Ce prix récompense Matthew Chapman ainsi que le média The Bureau of Investigative journalism pour leur travail de déconstruction du discours de l'industrie du tabac, et leur participation à la dénormalisation de ce secteur.



REMISE DES PRIX

LE GRAND 5.3

RÉCOMPENSE LE VAINQUEUR DE L'ENSEMBLE DES NOMINÉS

CHRISTOPHE PALLEZ



REMISE DES PRIX

LES PRIX NÉGATIFS

LE MÉGOT DE L'INGÉRENCE

DISTINGUE LES PIRES PRATIQUES D'INGÉRENCE EN FRANCE DE LA PART DE L'INDUSTRIE DU TABAC ET SES ALLIÉS

GROUPE AEF - SALON PRODURABLE

Les 14 et 15 septembre 2022 s'est tenue la 14e édition du Salon Produrable, présenté comme le plus grand rendez-vous européen des acteurs et des solutions de l'économie durable. Organisé par le groupe AEF, éditeur de presse et sous le double patronage des Ministères de la Transition Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires, l'événement réunit chaque année décideurs et acteurs du développement durable et de la RSE en Europe. Alerté par la présence, pour la 4e année consécutive, du cigarettier Philip Morris France à ce salon, le CNCT a envoyé un courrier au groupe AEF lui demandant d'exclure le fabricant du salon.

Dans sa réponse, le groupe AEF a non seulement refusé d'annuler la participation de Philip Morris France au salon mais a également justifié la présence du cigarettier en vantant ses efforts en matière « *d'inclusion, de transformation de ses activités et de développement durable* ». Le groupe a par ailleurs indiqué que des « *mesures sont prises pour qu'aucun support communiqué par PMI au cours du salon ne puisse faire la promotion des produits du tabac* ». Une mesure non respectée puisque PMF, à travers sa responsable RSE, Natasha Pouget, fait la promotion de ses « alternatives sans combustion » dans son discours sur le stand.

Ce prix distingue le groupe AEF pour sa décision visant à normaliser les activités délétères de l'industrie du tabac et pour le non-respect des engagements internationaux pris par la France en matière de protection de la santé publique.





REMISE DES PRIX

LE MÉGOT DE LA LANGUE DE BOIS

DISTINGUE LES PIRES PRATIQUES RELATIVES AUX ENJEUX DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DE GREENWASHING

ALCOME

En conséquence de la transposition de la directive européenne des produits du tabac, et selon le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs, l'éco-organisme Alcome a reçu l'agrément des pouvoirs publics en août 2021 dans l'objectif de s'adresser au problème de la gestion des mégots. Cet éco-organisme pose plusieurs problèmes :

- Alcome est exclusivement composé par les fabricants de tabac et la Confédération des buralistes, en violation de la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, et du Code de la Santé Publique ;
- En ne s'attachant qu'à oeuvrer en faveur d'une "réduction significative des mégots mal jetés dans l'espace", Alcome élude totalement la responsabilité des fabricants dans la pollution de l'environnement par les mégots ;
- L'éco-organisme est par ailleurs utilisé par l'industrie du tabac comme un outil de communication visant à valoriser les actions de responsabilité sociale des fabricants, également en violation de la réglementation ;
- Alcome fait la promotion de solutions contre-productives, comme la distribution gratuite de cendriers de poche jetables, tout en faisant l'impasse sur des mesures démontrées comme efficaces (multiplication des espaces sans tabac, suppression du filtre, etc).

Ce prix distingue l'éco-organisme comme outil de greenwashing de l'industrie du tabac, et comme levier de renormalisation et d'influence de l'industrie du tabac auprès des décideurs publics.

ALCOME



REMISE DES PRIX

LE MÉGOT DU HORS-LA-LOI

DISTINGUE LES PIRES CONTOURNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

PHILIP MORRIS INTERNATIONAL - HEETS

En août 2021, une étude menée par The Bureau of investigative journalism a révélé que la quantité de nicotine contenue dans les mini-cigarettes Heets de Philip Morris, destinées à être consommées dans le dispositif IQOS, était jusqu'à huit fois supérieure à celle indiquée par le fabricant. Selon l'étude, l'usager inhale deux fois plus de nicotine que ce qu'indique le fabricant. A ce jour, il n'existe aucune norme internationale pour quantifier la nicotine inhalée avec les produits du tabac chauffé. Ainsi, en plus de multiplier des déclarations erronées sur la nocivité du tabac chauffé, le fabricant trompe le consommateur sur l'addictivité de ce nouveau produit.

Ce prix distingue la marque Heets et son fabricant Philip Morris International pour son effort constant de désinformation à l'égard des niveaux réels d'addictivité de ces produits.



REMISE DES PRIX

LE MÉGOT D'OR

DISTINGUE LE VAINQUEUR DE L'ENSEMBLE DES NOMINÉS

NATASHA POUGET - RESPONSABLE RSE CHEZ PHILIP MORRIS FRANCE

Natasha Pouget est intervenue à de multiples reprises dans les médias et lors du Salon Produrable. Dans ses interventions, elle met en avant la responsabilité sociale et environnementale de PMF et son changement de vision l'amenant à abandonner la cigarette combustible au profit des « alternatives sans combustion ». Elle n'hésite pas à s'opposer directement aux mesures de lutte contre le tabagisme et prétend que Philip Morris peut apporter des « solutions » à cette épidémie tabagique à l'aide de ses alternatives prétendument moins nocives. Natasha Pouget instrumentalise ainsi la stratégie de RSE du fabricant dans le but de redorer son image, ternie par des décennies de scandales sanitaires . La RSE est considérée comme une forme de publicité indirecte par la CCLAT ainsi que par le Code de la santé publique. La présence d'un fabricant de tabac à un événement organisé en partenariat avec un ministère est contraire aux obligations de ce même traité.

L'activité du cigarettier est incompatible avec la responsabilité sociale. Comme le rappelle le Pacte mondial des nations unies, il existe « *un conflit d'intérêts entre ces produits et les droits de l'homme, le droit à la santé publique, à la sécurité internationale et à la paix* ».

Ce prix distingue Natasha Pouget pour la distance entre son discours relatif à la responsabilité sociale et environnementale de Philip Morris France, et la réalité du désastre humain, sanitaire, économique, environnemental et financier dont le cigarettier est à l'origine.

















CNCT
COMITÉ NATIONAL CONTRE LE TABAGISME
Association reconnue d'utilité publique